

**GROUPE GORGÉ**  
**Société Anonyme au capital de 17.424.747 €**  
**Siège Social : 19 rue du Quatre Septembre – 75002 PARIS**  
**348 541 186 RCS PARIS**

**Assemblée générale du 18 juin 2021 – Résultats des votes**

En application de l'article R. 22-10-30 du Code de commerce, Groupe Gorgé SA informe ses actionnaires sur le résultat des votes émis lors de son Assemblée générale Ordinaire et Extraordinaire du 18 juin 2021 :

Les 69 actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance pour l'ensemble des résolutions possédaient 12.084.763 actions représentant 19.471.432 droits de vote.

		<b>Pour Voix %</b>	<b>Contre Voix %</b>	<b>Abst. Voix %</b>	<b>Résultat</b>
1.	Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 – Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement	19.471.132 99,99%	-	300 <0,002%	Adoptée
2.	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020	19.471.059 99,99%	73 <0,001%	300 <0,002%	Adoptée
3.	Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende	19.411.959 99,69%	59.173 0,30%	300 <0,002%	Adoptée
4.	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions	19.306.670 99,99%	-	300 <0,002%	Adoptée
5.	Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre Gorgé	17.845.335 91,65%	1.625.797 8,35%	300 <0,002%	Adoptée
6.	Nomination de Monsieur Hervé Guillou en qualité de nouvel administrateur	17.561.841 90,19%	1.908.506 9,80%	1 085 0,005%	Adoptée
7.	Approbation de la politique de rémunération du Président-Directeur général	17.958.834 92,23%	1.512.298 7,77%	300 <0,002%	Adoptée
8.	Approbation de la politique de rémunération du Directeur général délégué	17.958.834 92,23%	1.512.298 7,77%	300 <0,002%	Adoptée
9.	Approbation de la politique de rémunération des administrateurs	19.470.347 99,99%	785 <0,004%	300 <0,002%	Adoptée
10.	Approbation des informations visées au I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce	19.066.608 97,92%	404.524 2,08%	300 <0,002%	Adoptée
11.	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Raphaël GORGÉ, Président-Directeur général	18.557.351 95,31%	913.781 4,69%	300 <0,002%	Adoptée
12.	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Madame Hélène de COINTET, Directrice générale déléguée	18.434.678 94,68%	1.036.454 5,32%	300 <0,002%	Adoptée
13.	Renouvellement de PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT en qualité de co-Commissaire aux Comptes titulaire	19.471.132 99,99%	-	300 <0,002%	Adoptée
14.	Ratification du changement de siège social	19.471.132 99,99%	-	300 <0,002%	Adoptée
15.	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond	17.665.335 90,72%	1.805.797 9,27%	300 <0,002%	Adoptée

16.	Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L.22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, plafond	19.441.122 99,84%	30.010 0,15%	300 <0,002%	Adoptée
17.	Délégation de compétence pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes	19.471.132 99,99%	-	300 <0,002%	Adoptée
18.	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la Société ou d'une société du Groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à actions ordinaires à émettre (par la Société ou une société du Groupe), avec maintien du droit préférentiel de souscription	17.415.404 89,44%	2.055.728 10,56%	300 <0,002%	Adoptée
19.	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la Société ou d'une société du Groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (de la Société ou d'une société du Groupe), avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public (à l'exclusion des offres visées au 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier), et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits	16.450.196 84,48%	3.020.936 15,51%	300 <0,002%	Adoptée
20.	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la Société ou d'une société du Groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (de la Société ou d'une société du Groupe), avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits	16.450.196 84,48%	3.020.936 15,51%	300 <0,002%	Adoptée
21.	Autorisation, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, de fixer, dans la limite de 10 % du capital par an, le prix d'émission dans les conditions déterminées par l'Assemblée	16.450.196 84,48%	3.020.936 15,51%	300 <0,002%	Adoptée
22.	Délégation de compétence à donner au Conseil en vue d'augmenter le capital par émission, immédiatement ou à terme, d'actions ordinaires, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes assurant la prise ferme des titres de capital de la Société susceptibles d'en résulter, dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres	15.752.145 80,90%	3.718.987 19,10%	300 <0,002%	Adoptée
23.	Autorisation d'augmenter le montant des émissions	16.548.946 84,99%	2.922.186 15,00%	300 <0,002%	Adoptée
24.	Délégation à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10 % du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	16.549.804 84,99%	2.921.328 15,00%	300 <0,002%	Adoptée
25.	Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la Société ou des sociétés liées, renonciation des actionnaires à	17.836.946 91,60%	1.634.186 8,40%	300 <0,002%	Adoptée

	leur droit préférentiel de souscription, durée de l'autorisation, plafond, prix d'exercice, durée maximale de l'option				
26.	Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la Société ou des sociétés liées, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, durée de l'autorisation, plafond, durée des périodes d'acquisition notamment en cas d'invalidité et de conservation	17.836.873 91,60%	1.634.259 8,40%	300 <0,002%	Adoptée
27.	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L.3332-21 du Code du travail.	19.244.938 98,84%	226.194 1,16%	300 <0,002%	Adoptée
28.	Modification de l'article 13 des statuts afin de ne pas compter le fondateur du Groupe dans le ratio de limite d'âge des administrateurs	19.470.347 99,99%	785 0,004%	300 <0,002%	Adoptée
29.	Pouvoirs pour les formalités	19.471.132 99,99%	-	300 <0,002%	Adoptée